

Vous utilisez votre véhicule personnel pour un usage pro ?



Soyez SUR d'être bien assuré !

Chaque salarié qui utilise son véhicule personnel dans le cadre de ses déplacements professionnels doit souscrire une assurance "tous déplacements", "besoins professionnels" (appellations différentes selon les assureurs).

Contactez votre assurance pour savoir si vous êtes bien couvert

Exemples de déplacements professionnels sur site

- Se rendre à l'accueil pour aller chercher un visiteur
- Aller d'un bâtiment à un autre pendant la journée
- Aller dans un autre bâtiment pendant une PMS
- Partir déjeuner à la cantine
- Se rendre au médical

Exemples de déplacements professionnels hors site (< 80 km)

- Se déplacer pour des raisons professionnelles
- Se rendre depuis le centre à un séminaire, une réunion ou un repas de service en zone d'affectation

Exemples de déplacements domicile-travail

- Aller à la gare pour prendre son train pour une mission
- Se rendre à l'aéroport depuis dans le cas d'un déplacement en avion
- Se rendre depuis son domicile à une réunion ou un repas de service en zone d'affectation (moins 80 km du centre)

A retenir :

C'est VOTRE assurance qui vous couvre si vous utilisez votre véhicule personnel

